

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) 31 C CAZAUX (FIR : Bordeaux LFBB)

En vigueur : Du jeudi 22 avril 2021 au mercredi 20 avril 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Arcachon la Teste de Buch LFCH, Biscarrosse Parentis LFBS, Cazaux LFBC



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2021 IGN

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense
Ecole de pilotage
Circulation d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Possible activation H24

GESTIONNAIRE

CMC Cazaux

INFORMATION DES USAGERS

CAZAUX TWR : 118.400 MHz
CAZAUX RAI : 119.600 MHz
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens à statut particulier avec lesquelles elle interfère à l'exception de la zone LF R 170 A et de la zone R 259 Sanguinet.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :
- pour les aéronefs au départ et à destination de Cazaux possédant un PPR délivré par la direction des vols
- pour les missions de sauvetage, assistance, Police, Douanes : contact radio obligatoire sur Cazaux TWR 118.4.

SERVICES RENDUS

CAM : contrôle d'aérodrome, information de vol et alerte

CAG : information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

44°33'29.00" N, 001°14'26.00" W
44°27'11.00" N, 001°12'56.00" W
44°26'10.00" N, 001°10'30.00" W
44°26'10.00" N, 001°07'21.00" W
44°35'30.00" N, 000°53'54.00" W
44°37'32.00" N, 000°57'36.00" W
44°36'42.00" N, 001°01'44.00" W
44°34'43.00" N, 001°06'02.00" W
44°34'43.00" N, 001°08'54.00" W
44°33'29.00" N, 001°14'26.00" W

SFC / 3000 FT AGL

ORGANISMES A CONTACTER

CMC Cazaux : Téléphone : 05-57-15-51-83